



Le Jura Libre n° 2837 du jeudi 31 janvier 2013

Editorial

Laurent Girardin

Un coup dans l'eau

Après bien des péripéties, la deuxième tentative des antiséparatistes de torpiller l'accord du 20 février 2012 signé par les Gouvernements jurassien et bernois a échoué. La révision de la loi sur le statut particulier du Jura-Sud a été acceptée sans modification par le Grand Conseil bernois en date du 28 janvier 2013.

Quand à la motion des UDC Jean-Michel Blanchard (Malleray) et Christian Hadorn (Ochlenberg), demandant que les dispositions de la déclaration d'intention qui permettent le rattachement de certaines communes du Jura méridional au canton du Jura soient supprimées, elle a finalement été rejetée le même jour.

Le législatif bernois a donc fini par capituler. Les pressions exercées par le gouvernement bernois, par la députation francophone, par le CJB et par l'Assemblée interjurassienne ainsi que les objurgations du Mouvement autonomiste jurassien et des députés séparatistes ont fait pencher la balance.

Le processus peut dès à présent suivre son cours. La perspective d'une première votation sur la possibilité de créer un grand canton romand en fin d'année 2013 repasse du stade de chimère à celui de réalité.

Pour mémoire, Force bernocratique (FD) avait déjà tenté, au printemps 2012 et au terme de manœuvres perverses, d'obtenir un refus de l'accord du 20 février par le Conseil du Jura berné (CJB). Sous l'affolement, il proclamait que le CJB détenait le pouvoir de révoquer la convention intercantonale. Hélas pour lui, ce dernier l'approuvait clairement le 27 juin 2012 par 16 voix contre 7.

Comme nous l'avons déjà relevé, le mouvement probernois FD s'est cette fois-ci accroché à la motion Blanchard-Hadorn comme à une bouée de sauvetage. Désireux, selon ses propres termes, de faire « corriger un accord hâtif », il s'était même adressé par écrit aux députés bernois en novembre dernier en évoquant « de funestes aventures » et « les multiples préjudices que provoquerait la déliquescence officielle du nord du canton » (de Berne), en cas de refus de la motion Blanchard-Hadorn.

Cette défaite sonne un peu comme un sauve-qui-peut dans les rangs antiséparatistes. Vont-ils poursuivre leurs manœuvres de sabotage et lancer un référendum ? Ils le peuvent, c'est leur droit. François Mitterrand disait que « la pire erreur n'est pas dans l'échec mais dans l'incapacité de dominer l'échec »...

Le paradoxe dans cette histoire, c'est que ce sont les propres instances du canton auquel sont inféodés les probernois les plus opiniâtres qui refusent les manœuvres devant permettre de les maintenir coûte que coûte sous leur joug. Comme quoi, pour Force bernocratique, on peut courir à l'échec même lorsque le fou est au plus près du roi !